

MINISTÈRE DU COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE.

DIRECTION DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE.

BREVET D'INVENTION.

Gr. 9. — Cl. 3.

N° 818.474

Perfectionnement aux rasoirs de sûreté.

Société dite : THIBAUD, GIBBS & Cie résidant en France (Seine).

Demandé le 3 juin 1936, à 16^h 19^m, à Paris.

Délivré le 21 juin 1937. — Publié le 27 septembre 1937.

[Brevet d'invention dont la délivrance a été ajournée en exécution de l'art. 11 § 7 de la loi du 5 juillet 1844 modifiée par la loi du 7 avril 1902.]

Les rasoirs, dits de sûreté, comprennent généralement un chapeau, un peigne muni ou non de dents, et un manche, la lame se plaçant entre le chapeau et le peigne serrés l'un contre l'autre par le vissage du manche. Lorsque la lame est ainsi montée, son tranchant vient en saillie hors du plan tangent aux bords du peigne et du chapeau. Si l'importance de cette saillie, qui varie avec l'usure de la lame, est essentielle pour le bon fonctionnement, il est non moins essentiel que cette saillie soit uniformément la même sur toute la longueur des tranchants ou, en d'autres termes que le tranchant soit rigoureusement parallèle tant au bord du chapeau qu'à celui du peigne.

Ce parallélisme est plus ou moins parfait, suivant que l'assemblage des trois pièces : chapeau, lame, rasoir, est plus ou moins précis et que, d'autre part, les points d'assemblage sont plus ou moins éloignés l'un de l'autre.

Dans la plupart des rasoirs du type ci-dessus, actuellement connus, cet assemblage est fait au moyen de deux tenons faisant corps avec le chapeau et qui traversent la lame et viennent s'engager dans des alvéoles du peigne. Ces tenons traversent la lame à peu près à égale distance du centre et des extrémités non aiguisées de ladite

lame.

La présente invention a pour objet un perfectionnement apporté aux rasoirs de sûreté du genre en question, consistant essentiellement à rejeter les points d'assemblages du chapeau, de la lame et du peigne ou corps de rasoir aux extrémités de la lame. Ces points d'assemblage se trouvent ainsi éloignés l'un de l'autre autant qu'il est possible, de sorte que pour un même jeu à l'un des points d'assemblage, provenant soit d'une tolérance de fabrication, soit d'une défectuosité, l'obliquité du tranchant de la lame par rapport au bord du peigne présente une amplitude sensiblement deux fois moins grande qu'avec le mode de fixation ordinaire.

Cet avantage est illustré par les fig. 1 et 2 du dessin ci-annexé, qui sont respectivement des vues en plan schématique du peigne et de la lame d'un rasoir de construction connue et d'un rasoir perfectionné suivant l'invention.

Dans la fig. 1, 1 désigne le peigne du rasoir et 2 la lame en position correcte, les points d'assemblage étant situés à la manière ordinaire en A et A', à distance sensiblement égale des extrémités et du centre de la lame. Pour un jeu existant à la fois d'un côté du point d'assem-

Prix du fascicule : 6 francs.

blage A et de l'autre côté du point A' par rapport à l'axe $x-x'$ du peigne 1, le tranchant de la lame vient se placer dans la position oblique représentée en pointillé en 1'.

Avec la disposition visée par l'invention et suivant laquelle les points d'assemblage de la lame et du peigne sont reportés en B et B' aux extrémités de la lame (fig. 2), un même jeu ϵ existant simultanément d'un côté du point d'assemblage B et de l'autre côté du point B' par rapport à l'axe $x-x'$, détermine une obliquité de la lame 1 beaucoup moins accentuée que dans le cas précédent, ainsi que le montre le tracé 1'' en pointillé.

Un mode de réalisation particulièrement simple de l'invention consiste à prévoir aux extrémités du peigne deux petits tenons saillant vers le haut et sur lesquels s'engagent des encoches ou échancrures de largeur correspondante ménagées d'une part, aux extrémités de la lame, et d'autre part aux extrémités du chapeau.

Une telle réalisation est représentée à titre d'exemple non limitatif par les fig. 3 à 5 du dessin ci-annexé, dans lequel :

Fig. 3 est une vue en coupe axiale du rasoir;

Fig. 4 est une vue en plan dudit rasoir; Et fig. 5, une vue en bout.

Dans cet exemple, 1 désigne comme précédemment le peigne du rasoir, solidaire d'un manche tubulaire 3. En 4 est représenté le chapeau portant en son centre une tige filetée 5 qui s'engage dans le manche 3 et sur laquelle la partie mobile 6 du manche vient se visser pour le serrage de la lame

2 placée entre le peigne et le chapeau. Le peigne comporte ici une partie mobile 1^a qui est reliée à une molette 7 intercalée sur le manche 3 et destinée à permettre un réglage du rasoir. Aux extrémités de la partie mobile 1^a du peigne, sont formés deux tenons 8^a, 8^b auxquelles correspondent des encoches 9^a, 9^b pratiquées dans le chapeau 4 et des encoches 10^a et 10^b pratiquées aux extrémités de la lame 2.

RÉSUMÉ.

L'invention a pour objet :

1° Un rasoir de sûreté du type comprenant un peigne muni ou non de dents et un chapeau mobile entre lesquels la lame est serrée par le vissage du manche, ce rasoir étant essentiellement caractérisé en ce que les points d'assemblage du chapeau, de la lame et du peigne sont disposés aux extrémités de la lame.

L'assemblage du chapeau, de la lame et du peigne peut notamment être réalisé au moyen de tenons saillants vers le haut prévus aux extrémités du peigne et sur lesquels s'engagent des encoches ou échancrures de largeur correspondante ménagées aux extrémités de la lame et aux extrémités du chapeau.

2° Une lame de rasoir de sûreté munie d'encoches d'assemblage à ses extrémités, notamment en tant que ladite lame est destinée à être appliquée à un rasoir tel que défini ci-dessus.

Société dite : THIBAUD, GIBBS et Cie.

Par procuration :

F. HARLÉ et G. BRUNETON.

